

**Plan de Zonage**

Planche globale - Echelle: 1/5000



Plan Local d'Urbanisme :  
- Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Mai 2016  
- Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 21 Octobre 2019

Révisions et modifications :  
- Modification n°1 du PLU approuvée en date du 29 Novembre 2021  
- Modification n°3 du PLU approuvée en date du 3 juillet 2024  
- Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée en date du 19 décembre 2024

**Légende**

- Parcelle cadastrale
- Limite de section
- Batiment en dur
- Batiment léger

**Zonage du Plan Local d'Urbanisme :**

- Zone de centre bourg présentant une mixité des fonctions (UA)
- Zone à vocation principale résidentielle dense (UB)
- Zone à vocation principale résidentielle moins dense (UC)
- Zone d'équipement (UL)
- Zone d'équipement de santé (ULH)
- Zone d'activité économique (UX)
- Zone d'urbanisation future à vocation principale résidentielle (1AUa)
- Zone d'urbanisation future du secteur d'aménagement du Bret (1AUb)
- Zone d'urbanisation future à vocation d'équipement (1AUL)
- Zone agricole (A)
- Zone agricole d'équipement (AL)
- Zone agricole non constructible (AN)
- Zone naturelle (N)
- Zone naturelle à vocation économique (NE)
- Zone naturelle à protéger (NP)

**Autres éléments :**

- Limite de la zone inondable
- Zone humide
- Zone de recul par rapport à la Route Départementale 6
- Parc, jardin et espace vert à préserver
- Espace boisé classé
- Haie à protéger
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé en vue de la création de logements
- Élément remarquable du paysage
- Secteur soumis à des objectifs de mixité sociale
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Protection des linéaires commerciaux
- Exploitation agricole à titre d'information
- Cheminement modes doux à préserver ou à créer
- Périmètre des canalisations gaz et des bandes d'effets

